



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Séance du 26 septembre

L'an 2018, le 26 septembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi au Circuit de Chenevières Lieu-dit Le Fays à Chenevières, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 21

Absents : 2

Procurations : 6

Nombre de suffrages
exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. Hervé BERTRAND, M. Guy BIENTZ, M. Gérard COINSMANN, M. Philippe DANIEL, M. Bruno DUJARDIN, Mme. Rose-Marie FALQUE, Mme. Annie FARRUDJA, M. Laurent GELLENONCOURT, Mme. Marie-Jo GEORGES, M. Jean-Marie GOGLIONE, M. Francis LARDIN, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Jean-Paul MARTIN, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, M. Guy SERVANT, M. Éric TAVERNE, Mme. Damienne VILLAUME, M. Bernard ZABEL

Etaient excusés avec pouvoir :

Mme. Claudine COLAS donne pouvoir à Mme Marie-Jo GEORGES, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR donne pouvoir à M. Gérard COINSMANN, M. François GENAY donne pouvoir à M. Michel MARCHAL, M. Christian GEX donne pouvoir à Mme. Rose-Marie FALQUE, M. Jacques LAMBLIN donne pouvoir à M. Hervé BERTRAND, Mme Sabrina VAUDEVILLE donne pouvoir à Mme Damienne VILLAUME.

Etai(ent) excusé(s) :

M. MAILLIOT Frédéric, Mme. JACQUOT Dominique.

Voix consultative : Mme LEHE Sophie était excusée, M RICHARD Claude était présent

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Rose-Marie FALQUE

2018-045

Date de convocation
20/09/2018

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture le :

.../.../....

et publication du :

.../.../....

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE TOURISME

Des ajustements budgétaires sont nécessaires au budget annexe Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois

- suite à l'intégration d'une dépense dans le bien 2016-169 relatif à l'achat d'ordinateurs le calcul des dotations aux amortissements du budget de la Maison du Tourisme est erroné.

Il est nécessaire de modifier les crédits inscrits au budget comme suit pour permettre les écritures comptables :

Fonctionnement :

Chapitre	Article	Nature	Montant
042	6811	Dotation aux amortissements des immobilisations	+ 465.00
023	023	Virement à la section d'investissement	- 465.00
			0,00

Investissement:



Chapitre	Article	Nature	Montant
021	021	Virement de section de fonctionnement	- 465.00
040	28183	Article 28183	+ 465.00
			0,00

Le chapitre 21 se trouve en déséquilibre par rapport au prévisionnel suite à un dépassement de l'article 21571 concernant l'acquisition des vélos électriques de 9 012.00 €. Les crédits sont disponibles au chapitre 204, car les dossiers déposés par des hébergeurs ne sont pas suffisamment abouti pour 2018.

Chapitre	Article	Nature	Montant
204	20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé Bâtiments et installations	- 9012.00
21	21571	Matériel roulant	+ 9012.00
			0,00

Et afin d'anticiper sur le dépassement du chapitre 65, il est nécessaire de modifier les crédits inscrits au budget comme suit pour permettre les écritures comptables :

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	611	Contrats de prestations de services	- 1500.00
65	651	Redevance pour concessions	+ 1500.00
			0,00

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

Le Comité de pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 du budget Maison du Tourisme 2018 selon les écritures ci-dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Chenevières
 Le Président,

